

# Comment la lutte contre la migration clandestine a dérapé

**30/10/2019 | Aucune loi n'autorise ni n'oblige les sociétés de transport à contrôler le statut de leurs clients.**

La CTM a démenti être à l'origine d'une quelconque décision interdisant aux migrants irréguliers, non porteurs d'une carte de séjour, d'acheter des tickets de transport et d'embarquer dans ses autocars. La note qui circule sur les réseaux (voir fac-similé ci-dessous), « n'est pas un document de la CTM et aucune annonce ou avis de ce type n'a émané de la direction générale de la compagnie ».

D'où vient donc cette note ? Selon nos recherches, cette initiative ne repose sur aucun fondement légal. Sa supposée légitimité repose sur la nécessité de lutter contre les migrations irrégulières.

Après deux vagues de régularisation et un contrôle de plus en plus strict dans le Nord du Maroc, les routes migratoires tentent de se déplacer plus au Sud.

On a vu des départs mis en échec à partir de Larache et une tentative tragique près de Mohammédia.

A Laâyoune, c'est la proximité des Canaries qui attire les candidats à la migration. Et c'est pourquoi selon des sources informées, les autorités locales ont sensibilisé la délégation du ministère des Transports à ce phénomène. Les autorités ont-elles demandé explicitement un contrôle spécifique pour les ressortissants subsahariens? Une source informée dément catégoriquement. Toujours est-il que le délégué régional du ministère de l'Équipement et des Transports à Laâyoune a pris l'initiative, début octobre, de réunir les transporteurs par autocars.

Le procès-verbal (fac-similé ci-dessous) de la réunion des transporteurs avec le représentant de leur ministère de tutelle, souligne clairement que les sociétés de transport qui desservent la ville doivent collaborer avec les autorités locales pour lutter contre l'immigration clandestine sous peine de sanctions en cas de contrôle et de constat de transport à bord de leurs autocars de migrants subsahariens non détenteurs d'une carte de séjour marocaine.

De là à ce qu'un zélé écrive une note à connotation raciste, il n'y a qu'un pas. Racisme, délit de faciès, contrôle illégal, tout y passe. L'indignation de l'opinion publique est légitime.

De son côté, une source informée dément que les autorités publiques ont donné une quelconque consigne visant à restreindre les déplacements individuels des ressortissants de pays subsahariens à l'intérieur du Royaume, qu'il s'agisse de moyens de transport publics ou individuels.

Par contre, notre source précise qu'il s'agit de la problématique de déplacements collectifs de migrants en

situation irrégulière, qui louent des autocars réservés pour émigrer d'une manière illégale vers les pays européens, en coordination avec des réseaux internationaux de traite des êtres humains. La même source ajoute que les dispositions prises dans ce cadre s'appliquent à tous les individus, qu'ils soient marocains ou étrangers.



**Source :**  
**<https://www.medias24.com/comment-la-lutte-contre-la-migration-clandestine-a-derape-5255.html>**